

JEUDI 13 JUIN 2024

RÈGLEMENT & MODALITÉS DE PARTICIPATION

UBOOSTER

EDITION 2024

Un dispositif de l'université de Bordeaux pour booster
les projets entrepreneuriaux de ses étudiants

UBOOSTER

EDITION 2024

UBooster est un dispositif de l'université de Bordeaux dont l'objectif est d'encourager et d'accélérer les projets entrepreneuriaux de ses étudiants. UBooster s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des étudiants porteurs de projets entrepreneuriaux via une aide financière à l'amorçage et à une mise en relation avec des acteurs locaux du financement à la création. Le dispositif se déroulera du 4 avril 2024 au 13 juin 2024.

ARTICLE 1 - Organismes

UBooster est organisé par la **Direction du Développement par l'Innovation, l'Entrepreneuriat et le lien avec les acteurs Socio-Economiques (#DIESE)** de l'université de Bordeaux via son incubateur UBee Lab. Lancé en 2016 afin de promouvoir une conception large de l'entrepreneuriat, UBee Lab s'adresse aux étudiants de l'université de Bordeaux ayant une idée ou un projet entrepreneurial. UBee Lab a pour vocation d'accompagner ces étudiants, dans un objectif de maturation des projets, quels que soient leur thématique et leur degré d'avancement.

ARTICLE 2 - Éligibilité des candidats et des projets

- 1.- Le dispositif s'adresse à toute personne physique majeure inscrite à l'université de Bordeaux pour l'année universitaire en cours (2023-2024).
- 2.- Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule candidature mais le projet présenté pourra être porté par plusieurs personnes.
- 3.- UBooster est ouvert à tous les types de projets entrepreneuriaux, dans tous les domaines d'activité et quel que soit leur niveau d'avancement.

ARTICLE 3 - Calendrier et modalités

1.- Pour participer, les candidats devront rédiger un Business Model GRP de leur projet, réalisé avec le logiciel GRP Storyteller (accès gratuit : <https://storyteller.grp-lab.com>).

Devront être envoyées avant le **2 mai 2024** :

- une version storyboard du GRP
- une version poster du GRP
- une copie de la carte étudiante ou de toute pièce justifiant l'inscription à l'université de Bordeaux pour l'année 2023/2024.

à l'adresse suivante :
uboosters@u-bordeaux.fr

2.- Les porteurs des 10 projets sélectionnés, sur dossier, pour la demi-finale seront auditionnés par un premier comité interne à l'université de Bordeaux le 30 mai 2024. Les conditions et les modalités de passage des candidats leur seront communiquées par mail à l'avance. À l'issue de ces auditions, 5 projets seront retenus pour la finale.

3.- Les porteurs des 5 projets finalistes rencontreront la chargée de mission à la parité égalité diversité de l'université de Bordeaux :

le mercredi 5 juin 2024
à UBee Lab Bastide

4.- Les porteurs des 5 projets finalistes seront auditionnés par un comité composé des partenaires de UBooster le 13 juin 2024 après-midi. Les conditions et les modalités des passages des finalistes leur seront communiquées par e-mail après la sélection de la demi-finale.

Les projets classés 1er et 2ème seront désignés par le comité des partenaires à l'issue des auditions du 13 juin 2024. Les vainqueurs des quatre Prix spéciaux seront désignés au même moment : le **Prix «Impact sociétal»** du Groupe Impulsion de la fondation Bordeaux Université (Domofrance et le Crédit Mutuel du Sud Ouest), le **Prix «Coup de cœur»** de la Chaire Entrepreneuriat, soutenu par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, le **Prix «Diversité/Egalité»** soutenu par la mission parité égalité diversité de l'Université de Bordeaux et le **«Prix du Public»** parrainé par Théo Robache fondateur du média Le Pompon.

UBOOSTER

EDITION 2024

ARTICLE 4 - Critères de sélection

- Cohérence et soutenabilité du Business Model
- Conviction (à l'écrit comme à l'oral)

ARTICLE 5 - Prix

1 - Le projet lauréat se verra attribuer la somme de 5 000€, directement versée sur le compte de la structure porteuse (société, association, etc.) une fois celle-ci créée. Toutefois, si des caractéristiques du projet lauréat le justifient, un versement de cette somme sur le compte du ou des porteurs pourra être envisagé. Suivant les mêmes conditions, les quatre autres projets finalistes recevront les sommes de : 2 000€ pour le deuxième et de 1 000€ pour les trois autres. De plus, pour distinguer le projet qui, parmi les 5 finalistes, aura le plus d'impact sociétal, une dotation spéciale de 3 000€ est apportée par le Groupe Impulsion de la Fondation Bordeaux Université (Domofrance et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest) pour le Prix «Impact sociétal». Par ailleurs, une dotation de 1 000€ est également attribuée pour le Prix «Coup de cœur» de la Chaire Entrepreneuriat, portée par l'université de Bordeaux, soutenue par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et accompagnée par la Fondation Bordeaux Université. Aussi, une dotation de 1000€ financée par la Mission parité égalité diversité de l'université de Bordeaux est attribuée pour le prix «Diversité / Egalité» . Enfin, l'enregistrement par le média Le Pompon d'un podcast dédié est offert pour le «Prix du Public».

2 - L'ensemble des projets finalistes sera mis en relation avec les partenaires de UBooster, des acteurs locaux du financement de la création. La poursuite des échanges entre ces différentes parties restera à leur entière discrétion.

ARTICLE 6 - Engagement des candidats

- 1.- Tout candidat certifie avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.
- 2.- Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'annulation de la participation de son ou ses auteurs.

L'organisateur du dispositif tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront plus recevables au-delà d'un délai d'un mois à compter de la date de fin du dispositif.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, toute équipe dont un membre, par son comportement, nuit au bon déroulement du dispositif ainsi que toute équipe qui ne serait pas l'auteur de son projet. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent dispositif, à le réduire, à le prolonger ou à le reporter en cas de modifications des conditions.

3.- Les candidats garantissent qu'ils disposent librement de l'intégralité des droits de propriété (notamment droits d'auteur et droits voisins) attachés à leur projet aux fins de participer au dispositif.

Ils déclarent que leur projet ne contrevient pas, en tout ou en partie, à des droits d'auteur ni aux droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur et assument donc l'entière responsabilité au titre de ce projet.

Les finalistes, qui garantissent avoir obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires, autorisent l'organisateur à représenter leur projet sur ses sites institutionnels, celui des partenaires de l'Initiative d'Excellence de l'université de Bordeaux et ceux des partenaires du dispositif, pour le monde entier, sans limitation de durée et sans que ceci puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

ARTICLE 7 - Confidentialité

L'université de Bordeaux et les membres des comités de sélection s'engagent à respecter la confidentialité des projets qui leur auront été présentés ainsi que de l'ensemble des informations transmises par les candidats.